

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

**Arrêté du 22 décembre 2017 portant modifications des circonscriptions
des brigades territoriales de Revigny-sur-Ornain (Meuse) et de Ligny-en-Barrois (Meuse)**

NOR : INTJ1734885A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26 ;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

Les circonscriptions des brigades territoriales de Revigny-sur-Ornain (Meuse) et de Ligny-en-Barrois (Meuse) sont modifiées à compter du 1^{er} janvier 2018 dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Revigny-sur-Ornain et de Ligny-en-Barrois exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 décembre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :
*Le général, sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,*
A. BROWAËYS

ANNEXE

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Revigny-sur-Ornain	Andernay Autrécourt-sur-Aire Bar-le-Duc Beaulieu-en-Argonne Beausite Behonne Beurey-sur-Saulx Brabant-le-Roi Brizeaux Chardogne Chaumont-sur-Aire Combles-en-Barrois Contrisson Courcelles-sur-Aire Couvonges Culey Ériz-la-Brûlée Ériz-la-Petite Ériz-Saint-Dizier Evres Fains-Véel Foucaucourt-sur-Thabas Géry Ippécourt Lahey-court Laimont Lavoye Les Hauts-de-Chée Lisle-en-Barrois Loisey Longeville-en-Barrois Louppy-le-Château Mognéville Naives-Rosières Nettancourt Neuville-sur-Ornain Noyers-Auzécourt Nubécourt Pretz-en-Argonne Raival Rancourt-sur-Ornain Rembercourt-Sommaisne Remennecourt Resson Revigny-sur-Ornain Robert-Espagne Rumont Savonnières-devant-Bar Seigneulles Seuil-d'Argonne Silmont Sommeilles Trémont-sur-Saulx Val-d'Ornain Vassincourt Vaubecourt Vavincourt Villers-aux-Vents Villotte-devant-Louppy Waly	Andernay Autrécourt-sur-Aire Bar-le-Duc Beaulieu-en-Argonne Beausite Behonne Beurey-sur-Saulx Brabant-le-Roi Brizeaux Chardogne Chaumont-sur-Aire Combles-en-Barrois Contrisson Courcelles-sur-Aire Couvonges Ériz-la-Brûlée Ériz-la-Petite Ériz-Saint-Dizier Evres Fains-Véel Foucaucourt-sur-Thabas Ippécourt Lahey-court Laimont Lavoye Les Hauts-de-Chée Lisle-en-Barrois Longeville-en-Barrois Louppy-le-Château Mognéville Naives-Rosières Nettancourt Neuville-sur-Ornain Noyers-Auzécourt Nubécourt Pretz-en-Argonne Raival Rancourt-sur-Ornain Rembercourt-Sommaisne Remennecourt Resson Revigny-sur-Ornain Robert-Espagne Rumont Savonnières-devant-Bar Seigneulles Seuil-d'Argonne Sommeilles Trémont-sur-Saulx Val-d'Ornain Vassincourt Vaubecourt Vavincourt Villers-aux-Vents Villotte-devant-Louppy Waly

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Ligny-en-Barrois	Chanteraine Dammarie-sur-Saulx Fouchères-aux-Bois Givrauval Guerpont Le Bouchon-sur-Saulx Ligny-en-Barrois Longeaux Maulan Menaucourt Morley Naix-aux-Forges Nançois-sur-Ornain Nant-le-Grand Nant-le-Petit Nantois Saint-Amand-sur-Ornain Salmagne Tannois Tronville-en-Barrois Velaines Villers-le-Sec Willeroncourt	Chanteraine Culey Dammarie-sur-Saulx Fouchères-aux-Bois Géry Givrauval Guerpont Le Bouchon-sur-Saulx Ligny-en-Barrois Loisey Longeaux Maulan Menaucourt Morley Naix-aux-Forges Nançois-sur-Ornain Nant-le-Grand Nant-le-Petit Nantois Saint-Amand-sur-Ornain Salmagne Silmont Tannois Tronville-en-Barrois Velaines Villers-le-Sec Willeroncourt